

#### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2018**

Nous sommes très heureux de vous accueillir à notre assemblée générale 2018. C'est la deuxième assemblée générale tenue en 2018 puisque celle de 2017 qui n'avait pu avoir lieu comme habituellement au mois de novembre, avait été reportée en janvier 2018.

Et, comme chaque année, nous nous retrouvons pour cette assemblée au Pavillon des Friches, aimablement prêté par l'O.N.F.

#### **RAPPORT MORAL**

Une nouvelle année encore consacrée aux projets d'urbanisme de la commune de Lésigny en particulier celui concernant l'implantation de 43 logements sociaux au cœur du village ancien. Encore un travail important consacré aux recours afin d'annuler les permis de construire qui nécessitent recherches, échange de documents et informations auprès de notre avocat.

Sans oublier les nouveaux projets qui se pointent :

le Clos Saint Marc, rue la Fontaine/rue de Férolles, projet de 30 logements sociaux, parcelle AO14, ex ZC1, projet de 75 logements sur une zone humide.

Ces dossiers, celui du PLU de Lésigny, du PLU de Chevry-Cossigny sont détaillés ci-après dans le rapport d'activités, ainsi que les informations habituelles sur les relations que nous avons avec les associations telles que les Amis de la Forêt Notre-Dame, AER (Association d'Environnement du Réveillon), France Nature Environnement 77 (FNE77), etc.

Dans la mesure de nos disponibilités, nous nous efforçons d'assister aux séances de formation organisées par notre association départementale FNE77, ou régionale, de façon à mettre à jour nos compétences au regard des nombreuses évolutions législatives.

Notre site, www.appelplus.org, que nous invitons à consulter régulièrement, essaie de vous transmettre les informations importantes pour l'environnement. Nous souhaiterions qu'il soit plus interactif, qu'il soit l'occasion de nous faire part de vos réactions et suggestions, il nous serait en effet utile de recueillir vos réactions face à nos actions. Jusqu'à présent, nous n'avons rien reçu de votre part, alors que nous le souhaitons de façon à répondre au mieux à votre attente.

L'an prochain, nous devrons commencer à préparer notre dossier de renouvellement de notre agrément au titre de la protection de l'environnement. Aussi, nous vous demandons de ne pas oublier votre cotisation et d'inviter vos connaissances, soucieuses de l'environnement, à adhérer.

## **RAPPORT D'ACTIVITES**

Les échanges entre les membres du Conseil se font par courriel. Les réunions nécessaires pour faire le point, échanger et voter les décisions importantes ont eu lieu les 29 janvier, 19 mars, 21 juin et 11 octobre 2018.

#### I - Site

Rappelons que notre site *www.appelplus.org* peut être l'occasion de nous faire part de vos réactions et suggestions, il nous serait utile qu'il soit plus interactif afin de recueillir vos réactions et suggestions face à nos actions.

## II - Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Rappelons qu'une requête auprès du Tribunal administratif de Melun avait été déposée le 18 novembre 2015 afin de demander l'annulation du PLU approuvé par délibération du conseil municipal du 9 juillet 2015.

Le 18 décembre 2017, l'Association a déposé un dernier mémoire suite aux pièces reçues en provenance de la commune le 14 décembre 2017, en complétant ses précédentes observations.

L'audience au Tribunal Administratif de Melun s'est tenue le 22 décembre 2017 et par jugement en date du 19 janvier 2018, notifié le 21/02/2018, notre requête tendant à l'annulation de la délibération du 9 juillet 2015 par laquelle le conseil municipal de Lésigny a approuvé la révision du plan local d'urbanisation de la commune, a été rejetée et l'association a été condamnée à verser à la commune, au titre des frais irrépétibles, la somme de 1 500 euros.

L'appel nécessitant le recours à un avocat, le Conseil d'Administration a conditionné son appel à l'obtention de l'aide juridictionnelle. En effet, les réserves financières de l'association ne sont pas suffisantes pour engager ce recours. L'aide juridictionnelle ne nous a pas été accordée.

#### III - Logements sociaux en centre ville

## o Projet de construction de 43 logements par les Foyers de Seine et Marne

Le Conseil d'Administration de l'association, réuni le 8 juin 2017, avait décidé de former un recours à fin d'annulation des deux permis de construire et les conclusions avaient pu être déposées par notre avocat au Tribunal Administratif de Melun dans le délai imparti jusqu'au 6 novembre 2017.

Les moyens de recours que nous avons soulevés étant de nature à entrainer l'annulation des permis, les Foyers de Seine et Marne ont déposé deux permis de construire modificatifs. C'est ainsi qu'on a vu apparaître un giratoire rue du Petit Parc, giratoire non prévu au PLU, ainsi qu'une courbe au niveau du poste de police pour répondre aux exigences de lutte contre l'incendie.

Dans notre réponse, nous avons démontré que les mesures prises étaient insuffisantes.

## o Projet ARCADE rue de la Fontaine « terrains Paillereau » (zone UaD)

Au cours d'une réunion organisée par le maire en mairie le 18 juin 2018 avec les riverains, le promoteur a présenté le projet qui consiste en deux bâtiments de 18 et 12 logements, 32 places de stationnement, pas de parking visiteurs.

Pas de construction prévue sur la partie proche du lavoir, perpendiculairement à la rue de Férolles, mais un bâtiment serait pratiquement collé à une maison.

Le Maire a déclaré ne pas être favorable à ce projet et bizarrement nous a solicité pour déposer un recours. Dans cette affaire, le maire n'a qu'un avis consultatif, suite à un arrêté de carence par le Préfet, ce dernier se substitue à la commune pour la délivrance des permis de construire de logements sociaux.

L'avis du Conseil d'Administration est de ne pas déposer de recours sur les permis de construire une fois délivrés, car il estime qu'il n'a pas à endosser les manœuvres du maire.

#### o Projet parcelle AO14, zone IAU

Autant le maire invoque la présence potentielle d'une zone humide contre le projet « Arcade », autant la présence d'une importante zone humide sur cette parcelle avec des espèces protégées ne le conduit à remettre en cause son projet.

Dans l'état actuel du SAGE de l'Yerres, la destruction des zones humides est interdite.

# IV - <u>Communauté de communes Les Portes Briardes et Syndicat Mixte d'Etudes et Programmation de la Frange Ouest du Plateau de Brie (SMEP)</u>

Toujours difficile de connaître les dates des réunions du conseil communautaire, l'information sur la tenue de ces réunions est inexistantes à Lésigny.

Cependant, la communauté de communes a son menu sur le site de la commune d'Ozoir la Ferrière. Menu un peu réduit, l'ordre du jour du conseil communautaire y figure mais pas le compte-rendu. Le dernier conseil communautaire noté remonte à septembre 2017.

A notre connaissance, le SMEP de la Frange Ouest du Plateau de Brie n'a pas de site, et comme nous ne scrutons pas régulièrement les panneaux d'affichage, nous n'assistons pas aux quelques réunions qui peuvent survenir.

## V - Charte forestière de Territoire de l'Arc Boisé du Val de Marne

Nous avons participé au groupe de travail « Lisières » le 15 février 2018 qui était une synthèse des échanges précédents. Lors du dernier comité partenarial du 5 septembre 2016, 6 groupes de travail avaient fait l'objet d'une présentation.

C'est la 1ère réunion du groupe de travail qui traite « de la problématique d'intégration des lisières dans les documents d'urbanisme.

Co-piloté par la DRIEA-UD94 et la DRIAAF, l'objet principal de ce premier groupe de travail est de présenter la méthodologie autour de ce thème aux structures volontairement inscrites.

Le SDRIF impose la protection des lisières, il s'agit de sensibiliser les établissements publics territoriaux, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale aux enjeux des lisières, et après en avoir déterminé les caractéristiques, analyser comment cela se traduit dans les porter à connaissance, les avis de l'Etat, dans le contenu des PADD, rapports de présentation, OAP et règlement.

Par suite du départ de l'écologue et de l'animateur, les projets sont au ralenti.

#### Déviation de la RN19 à Boissy Saint Léger et continuités écologiques

Réunion du 2 juillet 2018 à Boissy Saint Léger, sous la direction de Madame Dominique Berton qui assure la maitrise d'ouvrage.

A l'ouverture de la réunion, la commune de Boissy Saint Léger invitée n'est pas présente. Il est fait le point sur l'avancement des travaux :

- sur la tranchée couverte, mise en place des équipements de sécurité;
- sur la tranchée ouverte, mise en place des tirants, achèvement des bretelles de la tranchée ouverte au printemps 2019, 2x1 voie, puis 1x1 voie;
- la réalisation de l'ouvrage nécessite un empiètement supplémentaire par rapport aux emprises foncières existantes, environ 1 000 m² à 100 euros le m²;
- Dans la tranchée couverte, mise en place des équipements d'exploitation : ventilation, caméras, issues de secours, dernière couche d'enrobé, signalisation.

Les aménagements cyclables sont à définir entre la DIRIF, le département du Val de Marne et la commune de Boissy Saint Léger.

## Gestion de la nappe phréatique

La nappe phréatique est orientée nord/sud.

10 passages de nappe avec tranchée drainante, tuyaux de 20 cm de diamètre, sur les 770 m de tranchée couverte.

Etude de suivi des variations de la nappe phréatique pendant 1 an.

#### Contrôle environnemental du chantier

Le contrôle aléatoire s'effectue suivant les phases du chantier :

- émission des poussières,
- gestion des déchets et fonctionnement → filière autorisée,
- pollution accidentelle,
- clôture du chantier, vérification de leur état,
- formation du personnel.

La fréquence des visites est en moyenne de 2 à 3 par mois par chantier.

#### Compensations environnementales

## 2 compensations:

- convention avec l'ONF pour un aménagement de la forêt Notre-Dame,
- convention avec l'AEV pour la réouverture d'une clairère, lande en forêt de Gros-Bois.

Pour les Amis de la forêt Notre-Dame, ces aménagements de la forêt existante ne sont pas des compensations.

En compensation également le passage à faune et rétablissement d'une mare.

Les aménagements paysagés seront effectués en 2019.

Le passage à faune entre la forêt de Gros-Bois et la forêt de la grange :

- En l'absence d'accord pour une acquisition amiable du terrain nécessaire à la réalisation du passage à faune, l'administration s'engagerait vers une procédure de DUP, une fois le contrat de financement Etat/Région avalisé.
- Suivraient la concertation légale pour l'automne 2018, l'enquête publique et la déclaration d'utilité publique (DUP) pour fin 2019.
- La largeur serait à définir entre 25, 35 et 40 cm.
- La réalisation est prévue pour 2020.

Le projet semble déjà avoir pris du retard, nous n'avons aucune information sur la concertation.

Au cours de cette réunion, nous avons abordé les aménagements environnementaux sur la prairie de la Rampe, Domaine du Piple, suite au dépôt des déblais du chantier. Nous voulions savoir si ces aménagements avaient été effectivement réalisés avec visite sur place.

Pour la DIRIF, ce n'est pas le chantier, donc il n'y a pas de suivi. Devant notre insistance, nous devrions avoir les informations demandées. La Prairie de la Rampe était une zone naturelle qui, pour des questions de coût, était transformée momentanément en décharge d'inerte, avec, ultérieurement des aménagements environnementaux. Nous attendons la suite.

## Sécurisation - exploitation de la forêt de la Grange

Réunion du 11 juillet 2018 à Villecresnes avec l'ONF suite à des travaux de coupe engagés dans la forêt de la Grange.

La lisière est en surplomb de la route de la Grange RD94E. Le département a une responsabilité accrue de sécurité.

Les travaux consistent à un retrait de 2 m des arbres par rapport à la voirie et à un cloisonnement d'exploitation tous les 24 m, parcelle 13 de façon à éclaircir le peuplement varié, chêne, chataîgnier, charme, bouleau, érable, et conduire la gestion en futaie irrégulière. Les cloisonnements représentent 20 % de la superficie de la parcelle.

Les maires concernés (Val de Marne et Essonne) sont mécontents de la procédure ONF, nonrespect de la Charte forestière et fin de non-recevoir de la part de l'ONF à leurs demandes.

Ils souhaitaient seulement un élagage de sécurité sans recul des boisements et sans cloisonnement.

## VI - Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport d'Orly

## 2 réunions :

- le 7 novembre 2017, l'association était représentée par le titulaire Mr Philippe.
- Le 15 décembre 2017, l'association était représentée par la suppléante Mme de Khovrine.
  Le trafic passagers a augmenté pour 4 compagnies sur 13, en raison de l'augmentation de l'emport moyen.

Il est répondu aux questions posées, lors de la CCE du 07/11/2017, par les élus et les associations de riverains sur les nuisances des gros porteurs. La part des gros porteurs est de 7,7 % du trafic, soit 15 146 mouvements sur les 10 premiers mois de 2017, versus 7,3 % 14 204 mouvements sur les 10 premiers mois de 2016.

Il est prévu l'arrivée de nouvelles lignes aves des gros porteurs de classe 5A en 2018.

## VII - Tégéval

C'est la coulée verte au-dessus du TGV, de Boissy à Santeny, de nombreuses animations auxquelles peuvent se raccorder nos évènements éventuels. Nos évènements se font dans le cadre des Amis de la forêt Notre-Dame.

## VIII - Forum des Associations à Lésigny

Pas de participation encore cette année du fait de l'absence à cette période de l'année des responsables, retraités, de notre association.

## IX - Enquêtes publiques

- Des enquêtes publiques à Brie Comte-Robert auxquelles l'association d'environnement du Réveillon a répondu.
- Enquête publique à Chevry-Cossigny du 19 février au 22 mars 2018 sur la révision du PLU : nous avons émis un avis négatif en raison d'une consommation excessive d'espaces agricoles sans respect des coupures physiques existantes.

#### X - ACTIONS ASSOCIATIVES

#### Les Amis de la Forêt Notre Dame

Nous avons participé à leur assemblée générale au pavillon des friches le 28 janvier 2018. C'est toujours pour nous l'occasion de rencontrer les associations voisines du Val de Marne et de prendre connaissance de l'avancement des différents dossiers.

Nous rappelons que, par notre adhésion aux Amis de la forêt, tous les membres de l'Association Appel + peuvent participer aux sorties organisées par les Amis de la Forêt Notre Dame et à ses actions.

Site http://amisforet.notredame.free.fr/accueil/accueil.php

Une sortie le 27 mai, « La vie cachée du bois de Notre-Dame », 3,5 km, et le 31 mai un documentaire au cinéma de Pontault-Combault « L'intelligence des arbres » suivi d'un débat au cours duquel intervenait le président des AFND.

## • A.E.R. (Association d'Environnement du Réveillon)

L'assemblée générale s'est tenue le 24 mars 2018 à Férolles-Attilly, la présidente d'APPEL PLUS y était présente.

Nous avons des échanges très suivis avec cette association et notre collaboration est plus ou moins intense suivant les circonstances.

#### • F.N.E. Ile de France (ex. IDFE)

L'assemblée générale a eu lieu le 17 février 2018.

Site http://www.idfe.eu

Nous vous invitons à consulter régulièrement ce site et lire la revue « Liaison » bimestrielle, notamment le numéro 183 octobre/novembre 2018, avec un long article sur la régression du droit de l'environnement inscrite dans les dernières lois.

## • France Nature Environnement 77 (FNE-77) (ex. NE 77)

L'assemblée générale a eu lieu le 10 février 2018. La présidente d'APPEL + y assistait.

Site <a href="http://www.environnement77.fr">http://www.environnement77.fr</a>

#### • Pro Natura Ile de France

Pro Natura lle de France a fêté ses 30 ans d'existence le 21 avril 2018 à La Chapelle La Reine.

Le résultat de vos dons sont exposés dans leur publication ProNatura-lettre qui n'est pas toujours adressée régulièrement.

Les membres de Pro Natura sont très compétents en botaniques et faunes avec les naturalistes de la Vallée du Loing.

#### SNPN

Des journées thématiques sont organisées à l'initiative de la SNPN. Ces journées d'échanges et d'études s'adressent à tous ceux qui veulent découvrir, se former et approfondir les connaissances des espèces et de leurs habitats.

#### **XI - FORMATIONS**

Des formations et des colloques sont régulièrement proposés par FNE lle de France.

Une formations a été proposée sur les zones humides par le conseil départemental CD77 - DEEA - Invitation rencontre technique départementale "Zones humides" - le 12 octobre 2018 pour le sud Seine et Marne et 19 octobre pour le nord.

Cette année, il n'y a eu aucune participation.

## XII - ACTIONS JURIDIQUES

#### • <u>SCOT</u>:

Notre requête demandant l'annulation du SCOT de la Frange-Ouest du Plateau de Brie du 27 novembre 2012 n'est toujours pas jugée.

L'instruction est close depuis le 1er septembre 2017, donc l'affaire est en l'état d'être jugée. Aussi, nous avons demandé déjà par 2 courriers l'inscription au rôle de l'affaire, sans résultat jusqu'à présent. Nous allons renouveler la demande.

## • PLU de Lésigny:

La requête déposée le 17 novembre 2015 a donc été rejetée le 19 janvier 2018 et l'association condamnée à verser 1 500 euros à la commune au titre des frais irrépétibles.

 Permis de construire des 43 logements des Foyers de Seine et Marne: toujours en instruction avec déjà un permis rectificatif pour chacun des permis déposés. Nous continuons de répondre aux mémoires adverses.

## • PLU de CHEVRY-COSSIGNY

Suite à l'approbation du PLU le 23 mai 2018, nous avons formé un recours gracieux le 21 juillet 2018, rejeté le 30 juillet 2018, rejet réceptionné le 16 août 2018.

Compte tenu des finances de l'association, nous ne sommes pas allés au-delà, mais un conseiller municipal de Chevry-Cossigny, également engagé dans un recours gracieux, a décidé de déposer un recours auprès du Tribunal Administratif, soit à l'aide d'un financement participatif, soit par l'intermédiaire de l'association en apportant des dons.

Nous avons rédigé un projet de convention, mais il n'y a pas eu besoin de nos services.